

Motion du 28 mai 2020 de M. Marc-André Rudaz: «Les concours d'architecture sont-ils toujours judicieux?»

PROJET DE MOTION

Considérant:

- que la mise au concours de projets renchérit considérablement les coûts;
- que les immeubles locatifs construits ne sont pas toujours en adéquation avec les besoins des locataires;
- qu'il faut parfois, après finition des travaux, redépenser de grosses sommes d'argent pour corriger cette inadéquation,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif de réétudier cette procédure également sous l'angle des coûts et des besoins des projets.